

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 12 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
4	3	3

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 12 décembre à 18 heures, le comité syndical du Syndicat de Regroupement Pédagogique Moisenay / Saint-Germain-Laxis s'est réuni Salle des Mariages de la mairie de Moisenay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève VAROQUI, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmis par écrit aux conseillers le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2024.

**Présents** : MMES PUEL Catherine, VAROQUI Geneviève, M. DELPORTE Willy

Absent : M. BAILAY Marc

**A été nommée secrétaire** : PUEL Catherine

### 2024\_DEC\_12 - Tarifs des services périscolaires

#### Le comité syndical,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement intérieur des services périscolaires de 2024/2025 ;

**Considérant** qu'il convient de maintenir le niveau de la participation des familles aux services périscolaires à compter de l'année scolaire 2024/2025 au même niveau que l'année scolaire précédente, afin d'agir favorablement sur le pouvoir d'achat des familles ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

**DIT** qu'à compter de l'année scolaire 2024/2025, les tarifs périscolaires seront les suivants :

#### **1 - GARDERIE**

<b>MATIN : créneaux d'arrivée</b> <b>(Tarif calculé jusqu'à 8h50)</b>	<b>Enfants domiciliés à</b> <b>MOISENAY et à</b> <b>SAINT-GERMAIN-LAXIS</b>	<b>Enfants extérieurs</b>
De 7h15 à 7h45	2,10 €	2,40 €
De 7h46 à 8h15	1,40 €	1,60 €
De 8 h16 à 8h50	0,70 €	0,80 €
<b>SOIR : Créneaux de départ</b> <b>(Tarif calculé à partir de 17h00)</b>		
De 17h00 à 18h00	0,70 €	0,80 €
De 18h01 à 18h30	1,40 €	1,60 €
De 18h31 à 18h45	2,10 €	2,40 €

**2 - RESTAURATION SCOLAIRE**

NATURE	Enfants domiciliés à Moisenay et St Germain Laxis	Enfants extérieurs
REPAS	4.50 €	4.80€
PANIER REPAS	2.00 €	2.50 €

**ARTICLE 2 :**

**DIT** que les pénalités suivantes seront appliquées :

MOTIFS	GARDERIE	GARDERIE DU SOIR	RESTAURATION
Non-respect des procédures d'inscription et d'annulation	2.50 €		5.00 €
Non-respect des horaires de fermeture		5€ par ¼ heure	

**ARTICLE 3 :**

**PRECISE** que sauf délibération préalable de l'assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

**ARTICLE 4 :**

**DIT** que les recettes sont inscrites au budget, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Geneviève VAROQUI, Présidente